



TIR SPORTIF AGGLOMERATION PONOTE

Association affiliée à :

Fédération Française de Tir

Ligue Régionale d'Auvergne n°0343075

Déclarée en Préfecture de la Haute-Loire

Le 24-03-1951 N°1798 – Dossier W432000365

Agrément DDJS Le 01-04-1963 n°18981

SIRET 440 873 651 00028

DEMANDE DE MUTATION (saison 2023 – 2024)

*Changement de club d'une saison à la suivante

Nom et Prénom :

Nom de naissance (si différent) :

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

N° de Licence :

Ancien Club :

Profession :

Dans l'éventualité où l'association aurait besoin d'aide, avez-vous un domaine dans lequel vous souhaiteriez apporter votre aide ? (Travaux manuels, informatiques, encadrement...)

.....
.....

Le demandeur s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFTir et TSAP. (Consultable sur le site du TSAP)

A retourner :

- Demande de mutation complétée, signée et à remettre accompagnée du paiement de la licence (chèque, espèce, chèques vacances, coupons sport) à un dirigeant du club ou à envoyer au siège : Tir Sportif de l'Agglomération Ponote – 29 avenue de la mairie – 43000 Espaly Saint Marcel.
- Pour les mineurs, joindre impérativement une autorisation parentale à la pratique du tir et signée, si possible, des deux parents.
- Le certificat médical d'aptitude à la pratique du tir sportif sera à enregistrer sur la plateforme Eden après création d'un compte personnel.

Date et signature :